

## Arrêté n° 539/ARS/CD/2016

Portant renouvellement de l'autorisation de l'EHPAD « Gabriel Martin »  
géré par le Centre Hospitalier Gabriel Martin

**Le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien**  
**La Présidente du Conseil Départemental de La Réunion**

- Vu** le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-8, L. 313-1 et L. 313-5, D. 312-195 à D. 312-205, et son annexe 3-10 ;
- Vu** la circulaire n° DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011 relative à l'évaluation des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Vu** l'instruction n° DGCS/SD5C/2013/427 du 31 décembre 2013 relative aux évaluations des activités et de la qualité des prestations délivrées dans les établissements et services sociaux et médicosociaux ;
- Vu** l'arrêté n° 3770 DASS/ETS.2 du 17 décembre 1987 portant autorisation de transformation de l'Hospice Gabriel Martin St-Paul en Maison de Retraite avec Section de Cure Médicale ;
- Vu** le dossier de présentation des résultats de l'évaluation externe de l'EHPAD « Gabriel Martin » produit par un organisme habilité ANESM ;

**Considérant** qu'en application de l'article L. 313-1 du Code de l'action sociale et des familles, le renouvellement de l'autorisation est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe ;

**Considérant** le caractère satisfaisant du rapport d'évaluation externe de l'EHPAD « Gabriel Martin » ;

### ARRETENT

**Article 1 :** L'autorisation de l'EHPAD « Gabriel Martin » est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 03 janvier 2017.

**Article 2 :** Cet établissement est répertorié dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

<b>Entité Juridique (EJ) :</b>	<b>CH GABRIEL MARTIN</b>
<b>Numéro d'identification (n° FINESS) :</b>	<b>97 042 103 8</b>
<b>Adresse complète :</b>	38 R LABOURDONNAIS CS 11045 97866 ST PAUL CEDEX
<b>Statut juridique :</b>	13 Etb.Pub.Commun.Hosp.
<b>Numéro SIREN (9 caractères)</b>	269 742 318

<b>Entité établissement (ET) :</b>	<b>EHPAD GABRIEL MARTIN</b>	
<b>Numéro d'identification (n° FINESS) :</b>	<b>97 046 305 5</b>	
<b>Adresse complète :</b>	38 R LABOURDONNAIS 97460 ST PAUL	
<b>Numéro SIRET (14 caractères)</b>	26 974 231 800 026	
<b>code catégorie établissement :</b>	500 - EHPAD	
<b>code mode de fixation des tarifs (MFT) :</b>	40 ARS/TG HAS PUI	
<b>capacité autorisée habilitée à l'aide sociale :</b>	60	places
<b>Triplets attachés à cet ET :</b>		
<b>Hébergement permanent personnes âgées dépendantes</b>		
<b>code discipline d'équipement :</b>	924 Accueil pour Personnes Agées	
<b>code mode de fonctionnement :</b>	11 - Hébergement complet internat	
<b>code clientèle :</b>	702 Personnes Handicapées vieillissantes	
<b>capacité autorisée :</b>	60	places

**Article 3 :** La présente autorisation est soumise aux dispositions prévues par l'article L. 312-8 du CASF.

**Article 4 :** Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement devra être porté à la connaissance de la Présidente du Conseil Départemental et du Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien conformément à l'article L. 313-1 du CASF. L'autorisation ne peut être cédée qu'avec l'accord des autorités compétentes concernées.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, rue Félix Guyon – 97400 Saint Denis dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**Article 6 :** Le Directeur Général de l'Agence de Santé Océan Indien et la Présidente du Conseil Départemental de La Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Département de La Réunion.

Fait à Saint Denis, le 02 JAN. 2017

P/ Le Directeur Général  
de l'Agence de Santé Océan Indien

La Présidente  
du Conseil Départemental de La Réunion

Le Directeur de la Délégation  
de l'Île de La Réunion

Bertrand PARENT

Nassimah DINDAR